

## RAPPORT

au Conseil communal de BULLET

de la Commission des bâtiments chargée d'examiner le préavis N° 25-2019

### « Demande de crédit complémentaire pour la réfection de la flèche du clocher de l'église »

Rapporteur : Alexandre Genoud

Membres présents : Chablaix Evelyne

Gilles Gander

Michel Consorti

Romain Prévitali

Alexandre Genoud

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le mardi 8 octobre afin d'étudier ce préavis. M. Serge Gander était présent pour nous expliquer les travaux effectués et répondre à nos questions. Serge nous a présenté les devis en précisant devoir recevoir prochainement les factures finales qui doivent correspondre aux devis sans dépassement.

Pour rappel, le Conseil avait approuvé, lors de sa séance de décembre 2018, le préavis N°23 « Réfection de la flèche du clocher » pour un montant total de Fr. 30'000.-. Ce préavis comprenait uniquement la réfection du pan ouest de la flèche, profitant de la base de l'échafaudage mis en place pour la réfection des joints des pierres du clocher.

Aujourd'hui, on doit se prononcer sur une rallonge de crédit de Fr. 52'000.- pour les travaux qui ont été effectués sur la rénovation totale des quatre pans ainsi que la croix du clocher. Bien sûr que la commission aurait préféré avoir directement un devis qui prévoyait la réfection complète plutôt que de revenir avec un second préavis demandant un crédit complémentaire. Mais la difficulté d'évaluer les travaux, due à la hauteur et l'accès, explique cela. De plus, un monte-charge a dû être installé pour monter les matériaux. Coût de la location du monte-charge : Fr 10'218.-.

Concernant la base de l'échafaudage monté pour la réfection des joints des pierres, la commune a finalement pris à sa charge, et ce pour une bonne entente avec le maître d'ouvrage, Fr 4'000.- sur les Fr 6'200.-.

## CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Bullet, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

## DECIDE

- d'accorder le montant complémentaire nécessaire de Fr 52'000.- TTC pour le financement de ces travaux;
- de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans.

Bullet, le 9.10.2019

Le rapporteur :



Les membres :

